M.E.S., Numéro 143, Septembre – Octobre 2025
https://www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N°ISSN (en ligne) : 2790-3109
N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, septembre - octobre 2025

LES GROUPES ARMÉS WAZALENDO ET LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

par

Jason PALUKU KASIKA

Corneille MULAMBA MUSAU

(Tous) *Assistants, Faculté des Sciences Sociales*
Département des Relations Internationales

Résumé

Le présent article établit que les Wazalendo, une coalition lâche de groupes armés se présentant comme des « patriotes » et agissant en tant qu'auxiliaires des forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), ont commis des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme dans l'est du pays. Ces abus, qui incluent des exécutions sommaires, des violences sexuelles d'une nature alarmante, le recrutement forcé d'enfants et une prédation économique constante sur les populations civiles, sont solidement documentés par des organisations internationales de premier plan. Celles-ci incluent notamment le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme (BCNUDH), Amnesty International et Human Rights Watch.

Une conclusion centrale de cette analyse est que ces violations ne sont pas des incidents isolés. Elles s'inscrivent dans un schéma de conduite qui pourrait être qualifié de crimes de guerre et, dans certains cas, de crimes contre l'humanité, comme l'a noté le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk. Un autre élément critique est la complicité de l'État congolais. En choisissant de légitimer et de soutenir matériellement ces milices pour pallier les défaillances de l'armée régulière face à la rébellion du M23, le gouvernement de la RDC est directement responsable des actions des groupes agissant sous sa direction et son contrôle.

Malgré des condamnations publiques et de rares condamnations judiciaires, l'impunité reste la norme pour la grande majorité des responsables. Cette défaillance de la justice a des conséquences catastrophiques, alimentant une crise humanitaire sans précédent dans la région des Kivus. Les actions des Wazalendo et des autres belligérants ont conduit au déplacement de millions de civils et ont gravement entravé l'accès de l'aide humanitaire, laissant les populations piégées dans un cycle de violence et de famine. La protection des civils et l'établissement d'une justice pour les victimes sont des impératifs urgents pour briser le cycle de la violence et rétablir l'état de droit dans l'est de la RDC.

Mots - clés : *groupes armes, wazalendo, violations, droits de l'homme*

Abstract

This article establishes that the Wazalendo, a loose coalition of armed groups presenting themselves as "patriots" and acting as auxiliaries to the Armed Forces of the Democratic Republic of Congo (FARDC), have committed widespread and systematic human rights violations in the eastern part of the country. These abuses, which include summary executions, alarming sexual violence, forced recruitment of children, and constant economic predation on civilian populations, are well documented by leading international organizations, including the United Nations Joint Human Rights Office (UNJHRO), Amnesty International, and Human Rights Watch.

A central finding of this analysis is that these violations are not isolated incidents. They are part of a pattern of conduct that could be characterized as war crimes and, in some cases, crimes against humanity, as noted by the United Nations High Commissioner for Human Rights, Volker Türk. Another critical element is the complicity of the Congolese state. By choosing to legitimize and materially support these militias to compensate for the failures of the regular army in the face of the M23 rebellion, the DRC government is directly responsible for the actions of the groups operating under its direction and control.

Despite public condemnations and rare judicial convictions, impunity remains the norm for the vast majority of those responsible. This failure of justice has catastrophic consequences, fueling an unprecedented humanitarian crisis in the Kivus region. The actions of the Wazalendo and other belligerents have led to the displacement of millions of civilians and severely hampered access to humanitarian aid, leaving populations trapped in a cycle of violence and famine. Protecting civilians and establishing justice for victims are urgent imperatives to break the cycle of violence and restore the rule of law in eastern DRC.

Keywords : *armed groups, wazalendo, violations, human rights*

INTRODUCTION

Contextualisation du phénomène Wazalendo

L'Est de la République démocratique du Congo, en particulier les provinces du Nord et du Sud-Kivu, est le théâtre de conflits armés depuis des décennies. Ces tensions sont alimentées par des dynamiques complexes impliquant des enjeux fonciers, des rivalités de pouvoir et une dimension identitaire prononcée. Depuis la victoire des Tutsis de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) au Rwanda en 1994, l'épicentre des conflits a basculé vers le Kivu. Le dernier chapitre de cette violence a commencé fin 2021 avec la résurgence du groupe armé Mouvement du 23 mars (M23), soutenu par le Rwanda. L'offensive du M23 a incité Kinshasa à chercher des solutions militaires en dehors de son armée régulière, qui était aux prises avec des défaites répétées et une corruption endémique[1].

L'émergence des Wazalendo

Face à la progression du M23, le Président Félix Tshisekedi a lancé un appel le 3 novembre 2022 à la jeunesse congolaise pour qu'elle s'organise en « groupes de vigilance » et vienne en soutien des forces armées nationales. Cet appel a donné naissance au phénomène Wazalendo, un terme swahili qui signifie « patriotes ». Les Wazalendo ne constituent pas une entité unique et centralisée. Cependant, une coalition mouvante et hétéroclite de groupes armés préexistants, dont certains avaient auparavant combattu l'État congolais ou d'autres milices. Parmi les factions principales de cette alliance figurent l'Alliance des Patriotes pour un Congo libre et Souverain (APCLS), le Nduma Défense du Congo-Rénové (NDC-R), le Collectif des Mouvements pour le Changement (CMC), le Mouvement Patriotique d'Autodéfense (MPA), ainsi que les milices Maï-Maï Mazembe et Nyatura[2].

I. LE CHOIX STRATEGIQUE DU GOUVERNEMENT DE "SOUS-TRAITER LA GUERRE"

Le recours à ces milices a été une décision délibérée du gouvernement pour appuyer une armée régulière jugée défaillante. Le 3 septembre 2023, l'alliance a été officiellement légalisée par le gouvernement, officialisant l'utilisation de ces milices comme supplétifs des FARDC. Des rapports d'organisations de recherche telles que le Congo Research Group et Ebuteli ont qualifié cette approche de « combattre le feu par le feu » et ont mis en garde contre ses dangers inhérents[3].

Cette stratégie, loin de se limiter à une mesure anodine, a engendré des conséquences profondes. En armant et en légitimant des groupes qui opéraient précédemment de manière prédatrice, l'État congolais a involontairement créé un contexte propice à l'impunité et à l'escalade des abus. Les FARDC ont fourni un soutien matériel massif aux Wazalendo, avec des millions de cartouches de munitions. L'afflux de ces ressources a renforcé des groupes armés notoirement indisciplinés, augmentant la militarisation de la société et la distribution d'armes à des combattants qui échappent à tout contrôle effectif. Cela a engendré une situation où les abus sont non seulement tolérés, mais facilités par la chaîne de commandement et la logistique de l'État.

Cette délégation de l'autorité militaire crée, comme le soulignent les analystes, une lourde "hypothèque politique" pour l'avenir. En effet, une fois le conflit avec le M23 apaisé, le gouvernement sera confronté à un défi de taille : la démobilisation et la réintégration de ces miliciens désormais aguerris, armés et habitués à l'impunité. Des Wazalendo se sont déjà déclarés "non concernés" par les initiatives de paix en cours, suggérant qu'ils ne déposeront pas facilement les armes. Cette situation risque de plonger l'État dans une spirale descendante de gouvernance faible et de répression croissante, compromettant sa capacité à gagner en légitimité auprès de la population qu'il est censé protéger[4].

---

[1] Christophe RIGAUD, *20 mai 2025*, Les *Wazalendo, ces alliés encombrants de l'armée*, consulté le 12 juillet 2025, https://afrikarabia.com/wordpress/les-wazalendo-ces-allies-encombrants-de-l'armee-congolaise/

[2] Wazalendo – Wikipédia, consulté le 8 juillet 2025, https://fr.wikipedia.org/wiki/Wazalendo

[3] Groupe d'étude sur le Congo et Ebuteli, 15 mai 2025, *Combattre le feu par le feu dans l'est du Congo : le phénomène Wazalendo et l'externalisation de la guerre*, in https://cic.nyu.edu/

[4] Judith Verweijen, Godefroid Muzalia, Koen Vlassenroot, 2 avril 2025, « Violence *et la famine » – Analyse de l'aggravation de la crise qui touche l'est de la RD Congo »*, in Institut royal des relations internationales, p. 2.

Tableau sur la faction, la description et les chefs principaux de wazalendu

Faction	Description	Chefs principaux (selon les sources)
Alliance des Patriotes pour un Congo Libre et Souverain (APCLS)	Un groupe Mai-Mai actif principalement au Nord-Kivu.	Janvier Karairi
Nduma Défense du Congo-Rénové (NDC-R)	Un groupe armé qui avait précédemment lutté contre la RDC.	Guidon Shimiray Mwissa
Collectif des Mouvements pour le Changement (CMC)	Une coalition de plusieurs groupes armés.	-
Mouvement Patriotique d'Autodéfense (MPA)	-	-
Mai-Mai Mazembe	Un groupe d'autodéfense communautaire.	William Yakotumba
Nyatura	Un groupe armé principalement Hutu.	Boingo Dominique Ndaruhutse

Catalogue des violations documentées par les groupes Wazalendo

Les allégations de violations des droits de l'homme contre les groupes Wazalendo sont corroborées par de multiples rapports d'organisations internationales, qui décrivent des cas précis et des schémas de violence récurrents.

1.1. Exécutions sommaires et homicides illégaux

Les Wazalendo sont directement impliqués dans les exécutions sommaires de civils, souvent sur la base d'allégations de collaboration avec les forces ennemies. Un rapport des Nations Unies indique que les Forces armées de la RDC et les groupes armés affiliés, y compris les Wazalendo, ont « délibérément tué des civils » après des affrontements[5]. La nature de ces homicides est particulièrement troublante en raison de leur caractère ethnique.

Le 14 février, dans le territoire d'Uvira (Sud-Kivu), des miliciens Wazalendo ont tué un homme munyamulenge de 25 ans, le désignant comme un ressortissant rwandais. Le 3 mars, lors d'une attaque contre plusieurs villages banyamulenges près de Bibokoboko, les milices ont tué sept personnes et détruit des maisons, des centres médicaux et des écoles. Pendant ces incidents, les combattants ont explicitement déclaré aux habitants qu'ils étaient venus pour « nettoyer » les Banyamulenge, une expression qui démontre un niveau extrême de haine et d'intention violente. Ces exactions illustrent une dimension inquiétante du conflit : au-delà des affrontements militaires, les milices exploitent et ravivent les tensions ethno-nationalistes pour justifier leurs abus[6].

1.2. Violences sexuelles et établies sur le genre (VSBG) systémiques

Les violences sexuelles, et en particulier les viols collectifs, sont une caractéristique systémique et effroyable du conflit. Amnesty International a rapporté que ces actes, commis par les combattants Wazalendo et les autres parties belligérantes, violent le droit international humanitaire et pourraient être considérés comme des crimes de guerre[7]. Un rapport d'Amnesty a documenté de multiples cas de viols collectifs infligés par les Wazalendo. Sur les survivantes de violences sexuelles interrogées par l'organisation, cinq ont déclaré

[5] Le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, daté du 9 septembre 2025, évoque le spectre de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dans le Nord et le Sud-Kivu en République démocratique du Congo. OHCHR / UNTV CH, in https://media.un.org/unifeed/en

[6] Human Rights Watch (communiqué de presse), 23 mai 2025 2:00 AM Dans le Sud-Kivu, en RD Congo, des milices soutenues par l'armée commettent des abus contre des civils, selon un communiqué de Human Rights Watch publié le 23 mai 2025 à 2:00 AM EDT.

[7] Viols collectifs, exécutions sommaires et enlèvements : le Kivu en proie à des atrocités – Amnesty International Suisse, consulté le 9 septembre 2025, https://www.amnesty.ch/fr/pays/afrique/rdc/docs/2025/viols-collectifs-executions-sommaires-et-enlevements – Le Kivu en proie à des atrocités – RSS.

avoir été violées collectivement par des combattants Wazalendo. Une femme a notamment rapporté avoir été attachée entre deux arbres et violée par six miliciens[8].

Le Bureau des Nations Unies aux droits de l'homme a également documenté des cas de violences sexuelles commis par les éléments des FARDC et leurs alliés Wazalendo dans le territoire de Kalehe, où 52 femmes auraient été victimes de viol. En juillet 2025, huit femmes ont été violées par des combattants Raia Mutomboki/Wazalendo dans le village de Busolo, au Sud-Kivu. Ces violences sexuelles sont souvent utilisées comme une arme de guerre pour terroriser et punir les populations civiles, les agresseurs accusant leurs victimes de soutenir l'ennemi. La prolifération des armes dans l'Est de la RDC ne fait qu'aggraver ce risque déjà considérable pour la population[9].

1.3. Recrutement forcé et utilisation d'enfants dans les hostilités

Le recrutement forcé et l'utilisation d'enfants, une violation grave du droit international, sont des pratiques répandues au sein des groupes Wazalendo. Un rapport de l'ONU précise que ces milices ont recruté des enfants de moins de 15 ans et les ont utilisés pour le combat et à des fins sexuelles. Historiquement, le recrutement d'enfants a été un problème récurrent dans la région.

Le soutien financier du gouvernement aux groupes armés a créé une incitation pernicieuse au recrutement d'enfants soldats. Des commandants enrôlent de nouvelles recrues, principalement des mineurs, pour augmenter les fonds perçus de l'État, exploitant leur vulnérabilité. Le lent processus de réforme de l'armée et l'absence de plans de démobilisation efficaces contribuent à entretenir l'insécurité et à perpétuer cette pratique. Des dizaines de milliers d'enfants, garçons et filles, certains âgés de moins de 10 ans, ont été enrôlés de force et exposés à des violences extrêmes[10]. Une fois recrutés, ils sont souvent battus, violés et contraints de commettre de graves atteintes aux droits de l'homme, ce qui perpétue le cycle de la violence au lieu de le briser.

1.4. Extorsion, pillages et abus économiques

L'une des manifestations les plus quotidiennes de l'abus par les Wazalendo est leur prédation économique sur la population civile. Les combattants, qui "vivent aux crochets de la population locale", ont érigé des barrages routiers illégaux sur les principales voies du Sud-Kivu, où ils extorquent de l'argent aux habitants, collectant de 500 à 1000 francs congolais par personne.

Ces miliciens sont également accusés de pillages généralisés. Après la prise de Bukavu, des combattants Wazalendo sont entrés dans plus de 20 foyers banyamulenge à Uvira, volant des biens et menaçant les résidents. Dans certains cas, les miliciens agissent "comme s'ils étaient la police", intervenant dans des conflits civils pour s'enrichir. Cette dépendance des milices à la population pour leur survie et leurs profits est une conséquence directe du manque de contrôle et de financement adéquat de la part du gouvernement. Ces abus ne font pas qu'engendrer la peur, ils contribuent directement à la crise humanitaire en aggravant une situation économique déjà précaire, marquée par une inflation galopante et la dépendance au troc.

II. ANALYSE JURIDIQUE ET ETHIQUE : LA QUESTION DE LA RESPONSABILITE

2.1. Violation du droit international humanitaire

Les actions documentées des groupes Wazalendo constituent de graves violations du droit international humanitaire. Les exécutions sommaires de civils, les viols collectifs, le recrutement d'enfants soldats et le pillage systématique enfreignent directement les principes fondamentaux des Conventions de Genève, notamment la distinction entre combattants et civils et l'interdiction de la violence contre les personnes qui ne participent pas aux hostilités. Ces actes ne peuvent être justifiés par les nécessités militaires et sont expressément proscrits par le droit international[11].

---

[8] Amnesty International, 20 août 2025, Dans l'est de la RDC, des factions belligérantes commettent d'horribles exactions, notamment des viols collectifs, des exécutions sommaires et des enlèvements, consulté le 9 septembre 2025, https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/08/drc-warring-factions-in-eastern-drc-commit-horrific-abuses-including-gang-rapes-summary-executions-and-abductions/

[9] ONU Info, 31 janvier 2025, RDC : le M23 accusé d'exécutions sommaires et l'armée congolaise de violences sexuelles, in https://news.un.org/fr/

[10] Amnesty International, juin 2004, République démocratique du Congo (RDC) Toujours sous les armes : le recrutement d'enfants soldats continue, consulté le 9 septembre 2025, https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/09/afr620092004fr.pdf

[11] Christine Savino, 5 septembre 2025, 02:34:09, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dans le conflit dans l'Est de la RDC, https://www.jurist.org/

2.2. Qualification comme crimes de guerre ou crimes contre l'humanité

En raison de leur nature systématique et généralisée, les abus commis par les Wazalendo pourraient constituer des crimes de guerre. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a déclaré que la mission d'établissement des faits a des « motifs raisonnables de croire » que les membres des forces armées congolaises et des groupes affiliés ont commis de tels crimes. La mission a documenté une pratique répandue de violences sexuelles, de viols collectifs et de pillages, agissant de manière coordonnée et non comme des actes isolés, ce qui renforce la qualification juridique de ces actes comme des crimes de guerre[12].

III. L'IMPACT HUMANITAIRE ET L'ETAT DE LA REDDITION DES COMPTES

3.1. Crise humanitaire et déplacements de civils

Le conflit a un impact catastrophique sur la population civile de la RDC. Plus de deux millions de personnes ont dû fuir leurs foyers depuis janvier dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. La violence a créé un cycle de déplacements constants, les personnes fuyant les affrontements pour revenir dans leurs foyers et être à nouveau déplacées en raison de la reprise des hostilités[13].

La crise est aggravée par l'insécurité qui rend l'accès humanitaire quasiment impraticable et limité. Des organisations comme Médecins sans frontières (MSF) signalent que l'utilisation d'armes lourdes près des zones peuplées, ainsi que la présence d'acteurs armés violents, mettent directement en danger la vie des civils et du personnel de santé. La situation est si grave qu'un témoin a déclaré que la population est "prise entre la violence et la famine". L'inflation galopante et la rareté de l'argent dans les zones de conflit aggravent encore la situation. L'appel de fonds des Nations Unies de 2,5 milliards de dollars pour aider 11 millions de personnes n'a été financé qu'à moins de 15 %[14].

3.2. L'état de la justice et de la reddition des comptes

Malgré la gravité des violations, le système judiciaire congolais est largement défaillant. Amnesty International a souligné que les autorités n'ont pas mené d'enquêtes médico-légales, balistiques ou d'autopsies sur les corps non identifiés des victimes de massacres. Les messages de félicitations du gouverneur militaire de la province après une répression violente à Goma envoient un signal alarmant d'impunité[15]. Bien que des mesures judiciaires aient été prises dans certains cas, comme la condamnation de trois membres Wazalendo et de 51 soldats des FARDC, elles sont jugées insuffisantes. Comme l'a souligné un responsable de l'ONU, la justice "après coup" ne suffit pas ; la prévention est essentielle.[16]

3.3. Les appels à la justice internationale

Face à cette carence, la communauté internationale demande une action décisive. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a appelé à une enquête indépendante pour faire la lumière sur toutes les violations et à ce que les auteurs soient tenus responsables devant des institutions judiciaires nationales, régionales et internationales. Amnesty International a également exhorté le Bureau du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) à considérer le massacre de Goma du 30 août 2023 dans le cadre de ses enquêtes en cours sur la situation dans l'Est de la RDC.

CONCLUSION

En conclusion, l'analyse démontre que les groupes Wazalendo, loin d'être de simples "patriotes", sont des milices qui ont commis de manière documentée des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La stratégie du gouvernement congolais de sous-traiter sa lutte contre le M23 à ces groupes a non seulement manqué de stabiliser la région, mais a également contribué à l'escalade des violences et à l'effondrement de l'état de droit. En armant et en légitimant des milices de renom pour leur indiscipline et leur prédation, l'État a activement participé à la création d'un climat où la violence est un instrument de contrôle, exacerbant l'une des pires crises humanitaires au monde.

---

[12] RDC : un rapport de l'ONU évoque le spectre de crimes de guerre et…, consulté le 9 septembre 2025, https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rdc-un-rapport-de-lonu-evoque-le-spectre-de-crimes-de-guerre-et-de-crimes-contre-l'humanite-dans-le-nord-et-le-sud-kivu

[13] UNHCR/Guerchom Ndebo, 17 janvier 2025, RDC : plus de 230 000 personnes déplacées par les violences au Kivu depuis le début de l'année (HCR), https://news.un.org/fr/

[14] UNICEF/Jospin Benekire, 5 septembre 2025, Des crimes de guerre auraient été commis par tous les belligérants dans l'est de la RDC, selon l'ONU, consulté le 9 septembre 2025, https://news.un.org/fr/story/2025/09/1157412

[15] Amnesty International, 11 décembre 2024, RDC. De hauts responsables de l'armée doivent faire l'objet d'enquêtes pour de possibles crimes contre l'humanité commis dans le cadre du massacre de Goma, https://www.amnesty.org/fr/

[16] La situation des droits humains s'est aggravée, alerte la cheffe de la MONUSCO, consulté le 9 septembre 2025, https://www.youtube.com/watch?v=kTzg8YjUQLw

Par rapport à notre analyse, nous proposons les recommandations suivantes :

- **Pour le Gouvernement de la RDC :**
  - Cesser immédiatement le soutien : il est impératif de mettre fin à toute forme de soutien matériel, financier ou logistique aux Wazalendo et à tout autre groupe armé, et de dénoncer explicitement leurs exactions.
  - Mener des enquêtes et assurer la reddition des comptes : les autorités congolaises doivent lancer sans délai des enquêtes transparentes et impartiales sur toutes les allégations d'abus commis par les combattants Wazalendo et les soldats des FARDC, et veiller à ce que les commandants impliqués soient tenus responsables.
  - Renforcer l'État de droit : L'État doit investir dans la réforme de son secteur de la sécurité et dans des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) crédibles pour tous les combattants, afin de briser le cycle de la violence.
  - Garantir l'accès humanitaire : un accès sûr et sans entrave pour les organisations humanitaires doit être garanti en toutes circonstances pour permettre l'aide aux populations déplacées et vulnérables.
- **Pour la communauté internationale :**
  - Exiger la justice : les Nations Unies, la Cour pénale internationale et les partenaires régionaux doivent faire pression pour que les enquêtes sur les crimes documentés soient menées de manière indépendante et que les auteurs soient traduits en justice.
  - Accroître le financement humanitaire : un soutien financier urgent et significatif est nécessaire pour répondre aux besoins critiques de millions de personnes affectées par le conflit et pour éviter une nouvelle détérioration de la crise humanitaire dans la région.
  - Imposer des sanctions ciblées : des sanctions ciblées doivent être envisagées à l'encontre des individus et des entités, tant au sein des groupes Wazalendo que des FARDC, qui sont directement impliqués dans des crimes de guerre et d'autres violations graves.

BIBLIOGRAPHIE

Document officiel

- Amnesty International, 20 août 2025, Dans l'est de la RDC, des factions belligérantes commettent d'horribles exactions, notamment des viols collectifs, des exécutions sommaires et des enlèvements,
- Amnesty International, juin 2004, République démocratique du Congo (RDC). Toujours sous les armes : le recrutement d'enfants soldats continue.
- Amnesty International, 11 décembre 2024, RDC. De hauts responsables de l'armée doivent faire l'objet d'enquêtes pour de possibles crimes contre l'humanité commis dans le cadre du massacre de Goma.
- Human Rights Watch (communiqué de presse), 23 mai 2025 2:00 AM. EDT, RD Congo : des milices soutenues par l'armée commettent des abus contre des civils dans le Sud-Kivu.
- Nations Unies, 9 septembre 2025, rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la République démocratique du Congo évoque le spectre de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dans le Nord et le Sud-Kivu. OHCHR / UNTV CH.
- ONU Info, 31 janvier 2025, RDC : le M23 accusé d'exécutions sommaires et l'armée congolaise de violences sexuelles.
- Rapport de l'ONU évoque le spectre de crimes de guerre en RDC.
- UNHCR/Guerchom Ndebo, 17 janvier 2025, RDC : plus de 230 000 personnes déplacées par les violences au Kivu depuis le début de l'année (HCR),
- UNICEF/Jospin Benekire, 5 septembre 2025, Des crimes de guerre auraient été commis par tous les belligérants dans l'est de la RDC, selon l'ONU.

Articles

- RIGAUD, C., *20 mai 2025*, Les *Wazalendo, ces alliés encombrants de l'armée,*
- Groupe d'étude sur le Congo et Ebuteli, 15 mai 2025, *Combattre le feu par le feu dans l'Est du Congo : le phénomène Wazalendo et l'externalisation de la guerre*
- VERWEIJEN, J., MUZALIA, G. et VLASSENROOT, K., « 2 avril 2025, violence et la famine » – Analyse de l'aggravation de la crise qui touche l'est de la RD Congo », in *Institut royal des relations internationales*.
- SAVINO, C., 5 septembre 2025, 02:34:09, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dans le conflit dans l'Est de la RDC.